

44^e séance

LOI DE FINANCES POUR 2007

SECONDE PARTIE

Projet de loi de finances pour 2007 (n^{os} 3341, 3363).

Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 2 976 432 936 euros ;

Crédits de paiement : 2 953 599 392 euros.

Amendement n° 120 rectifié présenté par M. Dionis du séjour.

État B

Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

Programmes	+	-
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	10 000 000	0
<i>dont Titre 2</i>		
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	0	0
Forêt	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 000 000
<i>dont Titre 2</i>		10 000 000
Totaux	10 000 000	10 000 000
Solde	0	

Amendement n° 207 présenté par le Gouvernement.

État B

Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	5 000 000	0
<i>dont Titre 2</i>		

Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	0	5 000 000
Forêt	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture		
<i>dont Titre 2</i>	0	0
Totaux	5 000 000	5 000 000
Solde	0	

Amendement n° 110 présenté par M. Michel Bouvard.

État B

Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural		
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		10 000 000
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés		
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Forêt	10 000 000	
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture		
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		
Totaux	10 000 000	10 000 000
Solde	0	

Amendement n° 35 présenté par M. Marleix, rapporteur spécial au nom de la commission des finances.

État B

Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	8 000 000	2 000 000
<i>dont Titre 2</i>	0	2 000 000
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	0	4 000 000

Forêt	0	0
<i>dont Titre 2</i>		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	2 000 000
<i>dont Titre 2</i>		1 000 000
Totaux	8 000 000	8 000 000
Solde	0	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	7 746 500	2 000 000
<i>dont Titre 2</i>	0	2 000 000
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	0	4 000 000
Forêt	0	0
<i>dont Titre 2</i>		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	1 746 500
<i>dont Titre 2</i>		1 000 000
Totaux	7 746 500	7 746 500
Solde	0	

II. – Autres mesures

Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales

Article 41

Au deuxième alinéa de l'article L. 514-1 du code rural, les mots : « pour 2006, à 2 % » sont remplacés par les mots : « pour 2007, à 1,8 % ».

Amendement n° 26 présenté par MM. Manuel et Morel-A-L'Huissier.

Dans cet article, substituer aux mots : « pour 2007, à 1,8 % », les mots : « librement par chacune d'entre elles ».

Après l'article 41

Amendement n° 115 présenté par M. Le Fur.

Après l'article 41, insérer l'article suivant :

« I. – Le V de l'article 25 de loi de finances rectificative pour 2005 (n° 2005-1720 du 30 décembre 2005) est ainsi rédigé :

« V. – Le tarif de la taxe est fixé par 100 kilogrammes de lait à 28,54 euros pour la campagne 2006/2007 et à 27,83 euros pour les campagnes suivantes. ».

« II. – La perte de recettes pour l'Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

Mission « Développement agricole et rural »

ÉTAT D

Autorisations d'engagement : 98 000 000 euros ;

Crédits de paiement : 98 000 000 euros.

Annexes

CHANGEMENT DE COMPÉTENCE

À la suite d'un accord entre les deux commissions, la proposition de loi de M. Jean Lemièrre visant à faciliter le transfert des ports maritimes aux groupements de collectivités (n° 3414), précédemment renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, est renvoyée à la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire.

DÉPÔT D'UN RAPPORT DE L'OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 9 novembre 2006, de M. Claude Birraux, premier vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un rapport, n° 3431, établi au nom de cet office, sur la comptabilité électromagnétique entre téléphonie mobile et dispositifs médicaux (compte rendu de l'audition publique du 5 juillet 2006).

TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

Transmissions

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

Communications du 8 novembre 2006

E 3103 annexe 6. – Avant-projet de budget rectificatif n° 6 au budget général 2006 – État général des recettes – État des recettes et des dépenses par section – Section III. – Commission (SEC [2006] 1410 final ;

E 3312. – Proposition de règlement du Conseil concernant les contributions financières de la Communauté au Fonds international pour l'Irlande (2007-2010) (COM [2006] 0564 final.